

COMPTES RENDUS

--
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 MARS 2016

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 14 mars, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	8	3	2

PRESENTS	Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louissette JECKEL, Marc AGAUGUE, James VEBER, Pierre MUTELET, Anne BOIS,
ABSENTS	Pascal KROKOSZ, Rachel DEBART, David LALLEMANT.
POUVOIRS	Pascal KROKOSZ à Michel CHALONS, Rachel DEBART à James VEBER
SECRETAIRE	Jean-Christophe PATON.

1/ Compte administratif et compte de gestion 2015

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2015 et le compte de gestion du Trésor Public pour 2015. Ces deux comptes sont concordants et s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 80 682.53 €
 Recettes : 108 916.53 € + 260 744.82 € (affectation au 002 du résultat 2014) = 369 661.35 €
 Excédent = 288 978.82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 39 967.59 € + 743.27 € (report déficit 2014 au 001) = 39 967.59 €
 Recettes : 11 491.51 €
 Déficit = 28 476.08 €

RESULTAT GLOBAL 2015 : + 260 502.74 €

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2015
- Approuve le compte de gestion 2015, présenté par le Trésor Public.

2/ Affectation du résultat 2015

Après avoir eu connaissance du Compte Administratif, le Conseil doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2015

	Résultat – CA 2014	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2015	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	- 743.27 €		- 27 732.81 €	- 28 476.08 €
FONCTIONNEMENT	260 744.82 €		28 234.00 €	288 978.82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	288 978.82 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	28 476.08 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	260 502.74 €
Total affecté au c/ 1068 :	28 476.08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3/ Taux communaux 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2016 les taux d'imposition 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit (pas d'augmentation) :

- Taxe d'habitation 9.32 %
- Taxe sur le foncier bâti 7.28 %
- Taxe sur le foncier non bâti 8.89 %
- Contribution foncière des entreprises 8.87 %

4/ Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions adressées par diverses associations pour l'année 2016. Suite à l'examen de ces demandes en Commission Finances le 17.03.2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 9 voix pour et une abstention,

- décide de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2016 :
- o Comité des Fêtes « La Dieppoise »500.00 €
 - o « Entre Nous – Le Colporteur »150.00 €
 - o « Jouer Bouger »150.00 €
 - o Souvenir Français.....50.00 €
 - o « Sur les pas d'André Maginot »100.00 €

5/ Budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 qui se présente comme suit :

Section	Sens	Total	Équilibre / suréquilibre
Fonctionnement	Dépenses	108 566.00 €	+ 248 784.74 €
	Recettes	357 350.74 €	
Investissement	Dépenses	321 076.08 €	+ 0.00 €
	Recettes	321 076.08 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 tel que détaillé ci-dessus.

6/ Vente d'herbe sur pied

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à une vente d'herbe sur pied issue de la parcelle communale cadastrée ZM 51 au GAEC d'Haraigne pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de vendre l'herbe sur pied de la parcelle ZM51 au GAEC d'Haraigne pour un montant de 250 €.

7/ Convention avec le SDIS pour la capture et le transport des animaux errants

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du SDIS visant à conventionner avec ce dernier en vue d'assurer :

- le transport sur demande d'un membre de la collectivité d'animaux errants (chiens, chats, autres animaux domestiques ou sauvages apprivoisés) recueillis sur le territoire communal. Les animaux sont conduits en fourrière.
- la capture et le transport des animaux blessés,
- la capture et le transport des animaux malfaisants ou dangereux, signalés par le maire ou son représentant, lorsqu'ils présentent un risque pour autrui.

L'intervention du SDIS est facturée selon le tarif « interventions privatives » déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et 8 voix pour et 2 contre,

- autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS pour la capture et le transport des animaux errants.

8/ Aménagement et sécurisation de la traversée du village

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, ayant fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission Travaux le 11.03.2016.

Un maître d'œuvre a été recruté en vue d'élaborer ce projet global estimé à 236 184 € HT et accompagner la commune dans la réalisation de celui-ci qui comprend plusieurs volets :

- aménager les usoirs de part et d'autre de la chaussée pour apporter un visuel cohérent et homogène d'un bout à l'autre du village, ceci en assurant la sécurisation des cheminements piétons en offrant un support stabilisé, conforme aux normes PMR.
- sécuriser l'arrêt de bus scolaire, par de la signalétique horizontale, verticale et du mobilier urbain
- créer plusieurs passages protégés, aujourd'hui absents, en fonction de logiques de cheminement,
- créer 3 ralentisseurs sur la RD, afin de limiter la vitesse de traversée du village,
- sécuriser le carrefour entre la D112 et la voie communale menant de Dieppe à Maucourt, carrefour présentant actuellement un certain danger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village estimé à 236 184 €HT
- sollicite l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2016, du Fonds de soutien à l'investissement local, du GIP Objectif Meuse (axe 5.01), du Département de la Meuse au titre du volet développement territorial et du volet transport, de M. Jean-Louis DUMONT, Député de la Meuse, ainsi que dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, selon le plan de financement ci-joint.

DEPENSES HT <i>par principaux postes</i>	Montant	RESSOURCES	Montant	%
Aménagement et sécurisation des cheminements piétons sur la rue Mazel (RD112)	195 475.00 €	Autofinancement :	47 284.00 €	20.02%
		Aides publiques :		
3 ensembles de 2 coussins berlinois 400x180, compris signalisation verticale	9 600.00 €	- Etat (DETR 2016)	82 000.00 €	34.72%
6 Passages piétons, compris signalisation verticale	6 900.00 €	- Etat : Fonds de soutien à l'investissement local	31 900.00 €	13.51%
Construction et sécurisation de l'abribus compris signalisation	7 125.00 €	- GIP Objectif Meuse (axe 5.01)	35 000.00 €	14.82%
Sécurisation du carrefour RD112 / Rte de Maucourt, compris signalisation	8 000.00 €	- Département (transport et développement territorial)	15 000.00 €	6.35%
Maîtrise d'œuvre 4%	9 084.00 €	- Réserve parlementaire	15 000.00 €	6.35%
		- Amendes de Police (sur plafond 35000 + 20000)	10 000.00 €	4.23%
TOTAL HT	236 184.00 €	TOTAL DES RECETTES	236 184.00 €	100,00 %

Le Maire

Michel CHALONS

